

Pour les familles qui désirent demander le baptême pour leur enfant, voici l'ensemble des démarches à suivre :

- 1) Inscription dans l'un des trois presbytères
- 2) Participation des parents à **deux** réunions de préparation collectives soit des jeudis soirs, soit des samedis matins (si possible sans les enfants).
- 3) Présentation de l'enfant à la communauté paroissiale au cours d'une messe
- 4) Rendez-vous avec le célébrant (et les autres familles si plusieurs baptêmes le même jour)
- 5) Le baptême
Equipe de préparation au baptême

Laurence HUGO

02.37.20.05.21

laurencehugo@aliceadsl.fr

Pour tous les actes de catholicité et les livrets de famille chrétienne, s'adresser à la notaire paroissiale: Marie-Louise Gomez-Diego (au presbytère de Lucé)